

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur
(06)
Direction des Contrats Publics
Service des Marchés Publics
45 rue Gioffredo
06364 NICE CEDEX 4

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/25/UE

Section I : Entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06), Contact : Monsieur le Président, 5 rue de l'Hotel de Ville, 06364 NICE CEDEX 4, FRANCE. Tél. : +33 497132000. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Service de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 22N0048 - Extension du réseau de tramway de Nice - Ligne 5 - Coordination Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.)

II.1.2) Code CPV principal

71317210

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

a présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique Le présent marché a pour objet l'intervention du Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (C.S.P.S.). Ce marché porte, conformément aux dispositions en vigueur de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, sur une mission de C.S.P.S. pour les phases de conception et de réalisation en catégorie 1 pour la réalisation de la ligne T5 du tramway de la Métropole Nice Côte d'Azur et des aménagements associés.

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71317210 , 71731000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Métropole Nice Côte d'Azur

II.2.4) Description des prestations

LOT unique

La durée du contrat est fixée à : 96 mois.

- TRANCHE FERME : Prestations liées à la conception du projet de tracé de la ligne T5 (PRE et AVP)

Tranche à prix global et forfaitaire

Le délai d'exécution est fixé à : 8 mois.

Début du contrat : Ordre de service de démarrage.

Par complément au CCAG, cet ordre de service sera notifié dans un délai maximum de 6 mois à compter de la notification du marché.

- TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Prestations liées aux études d'exécution du projet (PEX de Nice - La Trinité)

Tranche à prix global et forfaitaire

Le délai d'exécution est fixé à : 24 mois.

La tranche sera affermée par un courrier signé par l'acheteur.

Délai d'affermissement de la tranche optionnelle : 18 mois

Le point de départ du délai d'affermissement de la tranche optionnelle est le suivant : Ordre de service de démarrage

- TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Prestations liées à la phase Réalisation (section 1)

Tranche à prix global et forfaitaire

Le délai d'exécution est fixé à : 48 mois.

La tranche sera affermée par un courrier signé par l'acheteur.

Délai d'affermissement de la tranche optionnelle : 36 mois

Le point de départ du délai d'affermissement de la tranche optionnelle est le suivant : Ordre de service de démarrage

- TRANCHE OPTIONNELLE 3 : Prestations liées à la phase Réalisation (section 2)

Tranche à prix global et forfaitaire

Le délai d'exécution est fixé à : 48 mois.

La tranche sera affermée par un courrier signé par l'acheteur.

Délai d'affermissement de la tranche optionnelle : 48 mois

Le point de départ du délai d'affermissement de la tranche optionnelle est le suivant : Ordre de service de démarrage

II.2.5) Critères d'attribution (Accord pour publication : Oui)

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 96

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des prestations similaires (dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée et datée

Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra être complétée

DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (document unique de marché européen) prévu par le règlement 2016/7 de la commission européenne du 5 janvier 2016, sous réserve que les éléments indiqués dans ce document comportent l'ensemble des informations requises au titre de la présente consultation. Le DUME devra être dûment complété

Déclaration de sous-traitance (DC4 mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent : Uniquement pour les prestations de services et/ou de travaux au présent marché. Elle devra être complétée, datée et pourra être d'ores et déjà signée.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Chiffre d'affaire :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

Niveau minimum du Chiffre d'affaire exigé: 350 000 € HT dans le domaine d'activité correspondant au marché

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des principaux services :

Liste des principaux services effectués dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché public, au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Agrément/Autorisation spécifique :

L'attestation de « coordonnateur niveau 1 » en « Conception » et « Réalisation » pour au minimum 2 personnes du candidat est exigée (version en vigueur de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et les décrets d'application 94-1159 du 26 décembre 1994 et n° 2003-68 du 24 Janvier 2003), ou l'attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué.

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

Marché réservé : Non

III.1.6) Cautionnement et garanties exigés

Néant

III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

le Marché sera financé sur fonds propres

les prix du marché sont révisables par formule

Avance : Sous réserve des conditions de l'article R.2191-8 du Code de la commande publique, une avance est versée au titulaire sauf indication contraire portée dans l'acte d'engagement.

En complément du présent CCAP, l'acte d'engagement détermine le droit à l'avance, le montant de l'avance.

Le cas échéant, chaque tranche sera considérée comme un marché distinct pour la mise en oeuvre de l'avance.

L'avance sera calculée, en fonction de la durée du marché ou de l'accord-cadre avec bons de commandes, dans les conditions définies.

Modalité de règlement des prestations : selon les règles de la comptabilité publique et par mandat administratif.

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception de la facture.

III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Cette dernière disposition ne trouve pas à s'appliquer dans le cas de groupement d'opérateurs économiques dont les membres seraient des opérateurs économiques dont la solidarité serait impossible pour des raisons réglementaires (exemple professions d'avocats, contrôle technique, coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, etc...).

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**III.2.1) Informations relatives à la profession**

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Agrément/Autorisation spécifique :

L'attestation de « coordonnateur niveau 1 » en « Conception » et « Réalisation » pour au minimum 2 personnes du candidat est exigée (version en vigueur de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et les décrets d'application 94-1159 du 26 décembre 1994 et n° 2003-68 du 24 Janvier 2003), ou l'attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

Jeudi 09 juin 2022 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : vendredi 10 juin 2022 - 09:00

Lieu : à titre indicatif.

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

A/ adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : <https://www.marches-securises.fr>

B/ Conditions de remise des plis cf. article 8 du règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice cedex 1 FRANCE. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours**

- 1) le référé précontractuel (articles L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative) peut être introduit jusqu'à la signature du contrat
- 2) le référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- 3) le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, req.n°358994) introduit par tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées
- 4) Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce (référé « secret des affaires » article R 557-3 du CJA) La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

28 avril 2022